Thémis Banque

La banque du rebond pour les petites entreprises

Thémis Banque, une des deux marques de la Banque Fiducial, accompagne les entreprises en difficulté pour leur permettre de renouer aussi vite que possible avec la performance financière et de rebondir. Explications avec Benoît Desteract, Directeur Général de la Banque Fiducial.



Pourquoi Thémis Banque estelle la banque du rebond ?

Parce que nous sommes totalement dédiés aux entreprises en difficulté. Thémis banque, c'est 55% de parts de marché sur les entreprises de plus d'1 millions d'euros de chiffre d'affaires qui se placent sous la protection du tribunal de commerce, soit pour une procédure de sauvegarde, soit pour une procédure de redressement judiciaire. Elle accompagne ces sociétés dès le moment où elles s'engagent dans des procédures de règlement amiable (mandat ad hoc et conciliation) - pendant la période de

conciliation, mais également pendant la période de plan qui suit le redressement judiciaire ou la sauvegarde si celui-ci est accepté-, c'est-à-dire en général pendant 10 ans. Nous étudions alors l'évolution de la situation de l'entreprise et lui proposons des solutions de financement adaptées à chaque étape de son retournement.

Pourquoi faire appel à une banque judiciaire?

Quand les sociétés entrent en difficulté, leur premier souci est de continuer à être bancarisées pour assurer la gestion de leur flux bancaire et de leur trésorerie, essentielle à la poursuite de l'activité. Dès qu'elles perdent la confiance de leur banquier traditionnel, Thémis Banque intervient en leur offrant la capacité d'ouvrir un compte bancaire en 24 heures et en mettant à leur disposition tous les services nécessaires à leur bon fonctionnement. Si des besoins de financement apparaissent dès cette période, nous travaillons en étroite collaboration avec les études d'administrateurs judiciaires, les cabinets du chiffre et les avocats spécialisés pour y répondre.

Comment vivez-vous la période actuelle?

Depuis mars, nous notons une baisse significative des dépôts de bilan, sauf sur les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions d'euros. Un tel constat s'explique, d'une part par les ordonnances liées à la crise sanitaire qui ont permis de geler les cessations de paiement jusqu'au 24 août et, d'autre part, par les mesures prises par le gouvernement autour du PGE. Ces dispositifs ont permis, dans le contexte économique incertain que nous connaissons, de décaler la vague de dépôts de bilan. Mais, le PGE reste une dette qu'il va falloir rembourser. Les entreprises trouveront-elles la rentabilité nécessaire pour y faire face ? Rien n'est moins sûr...

Nous nous attendons donc dans les mois à venir à une forte augmentation des défaillances d'entreprises dans des proportions sans doute bien supérieures à ce que nous avons connu après la crise de 2008. Pour répondre à cette vague qui s'annonce massive, Thémis Banque est en train de renforcer ses équipes et de mettre en place un dispositif spécifique afin de faciliter l'accès aux comptes bancaires pour les petites entreprises. Il s'agit d'une ouverture de compte dématérialisée avec signature électronique qui présente l'avantage de ne pas avoir à être présent physiquement et en face à face.

Nous serons ainsi en mesure de traiter une forte quantité de dossiers et de répondre aux attentes des petites entreprises, trop souvent livrées à elles-mêmes quand elles entrent en difficulté.





Entreprises à suivre

